

# Manifeste pour une Nouvelle Révolution Agroalimentaire

Par Mathieu Gitton

## Sommaire pour les décideurs :

### *Contexte et diagnostic du système actuel*

*Part de marché des principales centrales d'achat de la grande distribution alimentaire en France (2020) : les quatre alliances majeures totalisent plus de 92 % du marché.* Le secteur de la distribution alimentaire en France est marqué par une **concentration oligopolistique** exceptionnelle. Une poignée de grands groupes (alliances d'enseignes comme Carrefour, Leclerc, Intermarché, etc.) contrôlent l'écrasante majorité de la distribution des produits alimentaires. Concrètement, **moins de six enseignes se partagent presque tout le marché**, captant environ 60 % des dépenses alimentaires des ménages (contre seulement 10 % dans les années 1960). Cette concentration du pouvoir de marché leur permet d'imposer leurs conditions aux fournisseurs et de peser sur les prix, au détriment des producteurs agricoles et, in fine, des consommateurs. Il en résulte un **déséquilibre de la chaîne de valeur** : la grande distribution et l'agro-industrie captent une part disproportionnée de la valeur ajoutée, tandis que les agriculteurs – maillon initial de la chaîne – ne reçoivent qu'une fraction réduite du prix final.

Les conséquences de ce modèle sont une **double précarisation des acteurs clés** du système alimentaire. D'une part, de nombreux **agriculteurs peinent à vivre de leur travail** : près d'un ménage agricole sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en France. Les prix d'achat aux producteurs stagnent à des niveaux très bas, alors même que les coûts de production augmentent. Parallèlement, les géants de l'agroalimentaire ont profité des crises récentes pour augmenter leurs marges bénéficiaires, preuve supplémentaire d'un partage inéquitable de la valeur : entre fin 2021 et début 2023, le taux de marge moyen de l'industrie agroalimentaire est passé de 28 % à **48 %**, un niveau record reflétant l'accaparement de la valeur par les transformateurs et distributeurs. D'autre part, les **consommateurs les plus modestes voient leur accès à une alimentation de qualité se dégrader**. Les produits sains (fruits et légumes frais, aliments peu transformés) restent financièrement hors de portée pour une partie croissante de la population, surtout dans le contexte d'inflation actuel. **L'inflation alimentaire** a en effet atteint des niveaux inédits depuis des décennies : +15 % sur un an début 2023 (contre +6 % pour l'inflation générale), ce qui érode sévèrement le pouvoir d'achat alimentaire. Les ménages à faible revenu sont contraints d'arbitrer sur la qualité et la quantité de leur alimentation : plus de 40 % d'entre eux ont dû **restreindre leurs dépenses alimentaires** en 2022, sacrifiant souvent les produits frais plus coûteux. Cette situation mène à une alimentation à deux vitesses, avec un risque sanitaire accru pour les publics précaires (surpoids, diabète, etc.), d'autant que les aliments **ultra-transformés** – souvent moins chers mais de moindre qualité nutritionnelle – occupent aujourd'hui environ **un tiers des apports caloriques** des adultes en France.

Enfin, le **constat d'inaccessibilité d'une alimentation saine pour les plus modestes** se vérifie : Environ 9 millions de Français vivent aujourd'hui au niveau du seuil de pauvreté ou en dessous, et sont donc concernés par cette insécurité alimentaire. Ces chiffres illustrent l'urgence d'une réforme en profondeur du modèle de distribution et d'alimentation, afin de rééquilibrer les

pouvoirs de marché, de mieux répartir la valeur et de garantir à tous un accès abordable à une nourriture saine et durable.

### *Chiffres clés du diagnostic :*

- **92 %** – Part de marché détenue par les quatre plus grandes centrales d'achat de la grande distribution en France (structure oligopolistique du secteur).
- **60 %** – Part des dépenses alimentaires des ménages captée par les grandes enseignes de distribution (contre ~10 % dans les années 1960).
- **18,1 %** – Proportion des ménages agricoles vivant sous le seuil de pauvreté, reflet de la faible rémunération des producteurs.
- **48 %** – Taux de marge moyen récemment atteint par l'industrie agroalimentaire (contre 28 % deux ans plus tôt), illustrant une captation accrue de la valeur par l'agro-industrie.
- **15 %** – Inflation des prix alimentaires sur un an en janvier 2023 (pour 6 % d'inflation globale), contribuant à la hausse de la précarité alimentaire (+4 points de taux de précarité en 2022).
- **18 % vs 14 %** – Part du budget consacrée à l'alimentation à domicile pour les 10 % des ménages les plus modestes, contre les 10 % les plus aisés (illustration des inégalités face aux dépenses alimentaires).
- **65 €** – Montant mensuel qui manque, en moyenne, à un foyer modeste de 4 personnes pour accéder à une alimentation saine et variée conforme aux recommandations (coût d'un panier équilibré estimé à 477 €).
- **30 – 35 %** – Part estimée des calories ingérées provenant d'aliments ultra-transformés dans le régime des adultes français (alimentation de moindre qualité nutritionnelle).
- **10 %** – Part actuelle des achats alimentaires réalisés via des circuits courts (vente directe producteur ou avec un seul intermédiaire) en France. Ce mode de distribution alternatif, encore minoritaire, est en progression (+28 % de ventes en circuits courts entre 2018 et 2021).

### *Principales recommandations politiques*

Le manifeste propose **un ensemble de recommandations opérationnelles** à destination des pouvoirs publics. Il s'agit de leviers d'action majeurs, dont voici les principaux accompagnés d'ordres de grandeur :

- **Instaurer une taxe nutritionnelle sur les produits malsains** : Appliquer une fiscalité dissuasive sur les aliments à faible valeur nutritionnelle (trop sucrés, trop gras, ultra-transformés). Par exemple, une taxe ciblant les boissons sucrées et snacks industriels (extension de la « taxe soda » existante) ou modulée selon le score nutritionnel pourrait rapporter plusieurs **centaines de millions d'euros par an**. Ces recettes seraient fléchées vers le financement des politiques nutritionnelles (par exemple, subvention du chèque alimentation durable ou programmes d'éducation alimentaire). L'effet escompté est double : **réduire la consommation des produits les plus délétères** (on observe généralement une baisse de l'ordre de 5 à 10 % des ventes pour une élasticité prix suffisante) et **responsabiliser l'industrie agroalimentaire** quant à la composition de ses produits. Cette mesure inciterait les fabricants à reformuler leurs recettes pour échapper à la taxation, améliorant ainsi l'offre alimentaire.
- **Mettre en place un chèque alimentation durable** : Créer un dispositif national d'aide alimentaire sous forme de chèque ou carte dédiée, attribué aux foyers à revenus

modestes. Ce chèque, estimé entre **50 et 100 € par mois et par ménage éligible**, serait utilisable pour l'achat de produits alimentaires frais, locaux ou de qualité (fruits, légumes, produits laitiers, protéines maigres, bio, etc.). L'ordre de grandeur financier dépend du périmètre : couvrir 5 millions de personnes à 50 € par mois représente 3 Mds € annuels, tandis que couvrir 8 à 10 millions de personnes à 65 € (comme recommandé par Familles Rurales) représente environ **7 Mds € par an**. Ce coût pourrait être financé par la taxation nutritionnelle susmentionnée et par la réaffectation de certaines dépenses sociales existantes. **Enjeu** : assurer un **accès universel à une alimentation saine** et durable, en supprimant l'obstacle financier pour les plus vulnérables, ce qui est un investissement sanitaire et social de long terme.

- **Baisser la TVA sur les produits sains de première nécessité** : Aligner la fiscalité avec les objectifs de santé publique en réduisant fortement, voire en annulant, la TVA sur les catégories d'aliments bénéfiques (fruits et légumes frais, légumineuses, produits complets peu transformés). Actuellement taxés à 5,5 %, ces produits pourraient passer à un **taux super-réduit de 0 %**, à l'instar de ce qui se pratique sur certains produits de première nécessité. **Impact attendu** : une baisse directe des prix à la caisse (-5 % environ), stimulant la consommation de ces aliments (+7 à +8 % d'après des études européennes). Le manque à gagner fiscal estimé (quelques centaines de millions d'euros annuels) doit être mis en regard des **économies de santé potentielles** et du soutien aux producteurs locaux que générerait une hausse de la demande en fruits et légumes. À l'inverse, une réflexion peut être menée pour relever la TVA sur les produits ultra-transformés non essentiels (actuellement également à 5,5 %) vers un taux intermédiaire ou standard, de façon à financer en partie la mesure et à rendre les produits sains relativement encore plus attractifs.
- **Soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et la transition agroécologique** : Adopter un plan ambitieux pour le **renouvellement générationnel agricole**. Concrètement, augmenter significativement les dotations et aides à l'installation des jeunes agriculteurs (doublement du montant de la DJA sur les installations durables, par exemple), créer un fonds national pour faciliter l'accès au foncier (portage du foncier par des collectivités ou sociétés publiques le temps de l'installation), et proposer un accompagnement renforcé (formation, tutorat) aux porteurs de projets en agriculture paysanne ou biologique. **Ordre de grandeur** : atteindre **20 000 nouvelles installations par an** d'ici 2027 (contre environ 12 000 aujourd'hui, insuffisant face aux départs en retraite), ce qui requerrait d'investir de l'ordre de **500 millions à 1 milliard d'euros par an** supplémentaires dans le secteur. Parallèlement, réorienter les subventions agricoles (PAC) pour mieux rémunérer les services environnementaux et pratiques agroécologiques, de sorte qu'un agriculteur s'engageant dans une transition durable y trouve un gain de revenu net. Cette politique d'installation est cruciale pour **assurer la résilience** de notre système alimentaire (prévenir la pénurie de producteurs) et pour **accélérer la transition vers des pratiques durables** sur l'ensemble du territoire.
- **Investir dans les circuits courts et la relocalisation de la distribution** : Lancer un programme d'investissement public-privé pour développer les infrastructures et réseaux de circuits courts. Cela inclut la création de **plateformes logistiques locales**, de halles alimentaires ou marchés de producteurs, le soutien aux épiceries coopératives, et la digitalisation des circuits courts (places de marché en ligne locales, etc.). L'État et les collectivités pourraient y consacrer par exemple **200 à 300 millions d'euros par an pendant 5 ans**, en subventions d'équipement et appels à projets. Objectif : **rapprocher l'offre et la demande localement** et porter la part des produits locaux dans la consommation à des niveaux bien plus élevés. Ce soutien serait accompagné

d'incitations pour la grande distribution elle-même : par exemple, conditionner certaines aides ou avantages à des engagements des enseignes à s'approvisionner à X % en filières locales et à héberger des corners de producteurs locaux dans les supermarchés. Le développement des circuits courts **raccourcit la chaîne de valeur** (moins d'intermédiaires), ce qui permet une **meilleure rémunération du producteur** pour un prix égal ou inférieur au consommateur. C'est donc un levier gagnant-gagnant pour la justice économique et l'accessibilité.

- **Encourager une gouvernance partagée du système alimentaire** : Instituer des **instances de concertation et de décision participative** pour piloter la politique alimentaire. Au niveau national, la création d'un **Conseil national de l'alimentation durable** est recommandée, réunissant représentants de l'État, des producteurs, des distributeurs, des consommateurs, des scientifiques et des ONG. Ce conseil aurait pour mission de suivre l'avancement des transitions, de proposer des ajustements réglementaires et d'assurer une **transparence** sur les pratiques du secteur (par exemple, suivi des marges, respect des objectifs nutritionnels, etc.). Au niveau local et régional, promouvoir les **Conseils alimentaires territoriaux**, qui définissent des plans d'action concrets (approvisionnement local des cantines, lutte contre la précarité alimentaire, soutien aux filières régionales...). Cette gouvernance partagée doit permettre de **sortir d'une logique purement concurrentielle et court-termiste** pour le secteur, et d'inscrire l'alimentation dans une stratégie de long terme orientée vers l'intérêt général. En donnant voix à une pluralité d'acteurs, on garantit des décisions plus équilibrées – par exemple, éviter que la grande distribution n'abuse de son pouvoir de marché ou que les producteurs soient exclus des négociations. Il est difficile de chiffrer ce volet en dépenses, car il relève davantage de l'organisation institutionnelle : néanmoins, on peut imaginer un budget de fonctionnement modeste (quelques millions d'euros par an) pour animer ces instances et financer des études et concertations, largement compensé par l'efficacité accrue des politiques alimentaires résultantes.

## Conclusion

La réforme du modèle de distribution et de l'alimentation esquissée ici répond à une **nécessité à la fois sociale, économique et sanitaire**. Le diagnostic est clair : la domination oligopolistique de la grande distribution et les déséquilibres actuels ne sont plus tenables, car ils précarisent simultanément les agriculteurs et une partie des consommateurs, tout en orientant notre alimentation vers des produits de moindre qualité. Les scénarios de transition proposés montrent qu'il est possible, avec une volonté politique forte, **d'inverser ces tendances d'ici 2030**. Les recommandations politiques fournissent une feuille de route d'actions **ciblées et complémentaires** – de la taxe nutritionnelle au chèque alimentation durable, en passant par la baisse de TVA, le soutien aux agriculteurs et la refonte de la gouvernance – pour bâtir un système alimentaire résilient où **l'alimentation saine est un droit effectif pour tous**, et où **ceux qui nous nourrissent vivent dignement de leur métier**.

Il appartient désormais aux décideurs publics de **traduire ces propositions en décisions**. Une réforme d'ampleur du modèle de distribution alimentaire, guidée par l'intérêt général, peut faire de la France un pays pionnier offrant à sa population une alimentation plus juste, plus durable et plus souveraine. Les bénéfices attendus – en termes de cohésion sociale, de santé publique, de vitalité rurale et de transition écologique – justifient amplement l'ambition et les investissements requis. Le temps d'agir est venu, afin que l'alimentation ne soit plus source d'inégalités mais devienne, au contraire, un vecteur de **solidarité et de bien-être partagé** pour notre société.

# Réforme du modèle de distribution et de l'alimentation

## 1. Un système à repenser d'urgence

Notre modèle agroalimentaire actuel est à la croisée des chemins. Quelques géants de la grande distribution dominent la façon dont nous produisons, distribuons et consommons nos aliments. En France, **six grands groupes contrôlent environ 85 % du marché alimentaire**, imposant leurs règles du jeu du champ à l'assiette. Cette concentration extrême écrase les petits producteurs et enferme les consommateurs dans un système qui privilégie le volume et la rentabilité à court terme, au détriment de la qualité et de la justice sociale. **Les géants de la distribution et de l'agro-industrie s'accaparent ainsi l'essentiel de la valeur**, tandis que *les agriculteurs et les consommateurs sont laissés sur le bord de la route*.

Les conséquences de ce système sont alarmantes. D'un côté, les producteurs peinent à vivre de leur travail – près d'un ménage agricole sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en France – et ne récupèrent qu'une infime part de la richesse générée. En 2019, **seulement 12,8 %** de chaque euro dépensé en alimentation revenait à la production agricole, contre **66,2 %** captés en aval (industries agroalimentaires, centrales d'achat, distribution). De l'autre côté, les consommateurs subissent une offre alimentaire standardisée et ultratransformée, déconnectée des saisons et de la santé. Aujourd'hui, **près d'un tiers de l'apport calorique des Français provient de produits ultra-transformés**, facilitant une malbouffe aux impacts sanitaires graves (obésité, diabète...). Pendant ce temps, les aliments frais et de qualité – fruits, légumes, produits locaux – deviennent un luxe auquel beaucoup renoncent.

Cette déconnexion entre production agricole locale et consommation saine s'accompagne d'une précarisation croissante. L'inflation alimentaire récente a fait exploser les prix (+12 % en 2022, +11,9 % en 2023), creusant les inégalités. Les ménages modestes, qui consacraient déjà **18 % de leur budget à l'alimentation (contre ~14 % pour les plus aisés)**, sont les premiers touchés. Un Français sur trois déclare désormais **sauter des repas faute de budget** suffisant – un constat inadmissible dans un pays agricole riche. Au même moment, les géants de l'agroalimentaire et de la distribution ont profité de la conjoncture pour accroître leurs marges et bénéfices. *Les prix d'achat aux agriculteurs sont ridiculement bas, alors que les prix alimentaires n'ont jamais été aussi hauts depuis des décennies*.

Face à ces constats, il est temps de reprendre en main notre système agroalimentaire. Nous appelons à une révolution alimentaire citoyenne qui relie **directement producteurs et consommateurs**, assure une alimentation locale, saine et accessible à tous, et redonne de la dignité aux paysans. Il s'agit de sortir de la dépendance envers la grande distribution et de reconstruire **des circuits courts solidaires**, créateurs d'emplois et de lien social, respectueux de la nature et de notre santé. Ce manifeste, structuré en deux parties, dresse d'abord ce diagnostic sans concession, puis propose un plan d'action chiffré pour engager dès maintenant la transition vers un modèle plus juste, durable et résilient. **Ensemble, réapproprions-nous notre assiette et notre agriculture** – pour le bien de nos territoires, de notre santé et des générations futures.

## 2. Analyse chiffrée du modèle de distribution actuel

### 2.1. Une domination écrasante de la grande distribution.

En France, la majeure partie de l'alimentation transite par la grande distribution. Avec un chiffre d'affaires annuel d'environ **190 milliards d'euros**, ce secteur représente près de 12 % du PIB et structure nos approvisionnements. Quelques enseignes phares se partagent l'essentiel du gâteau : les 6 groupes Carrefour, Leclerc, Intermarché (Les Mousquetaires), Système U, Auchan

et Casino totalisent à eux seuls environ **85 % de part de marché**. Les deux premiers (Leclerc et Carrefour) pèsent même plus de 40 % à eux seuls. Cette concentration extrême confère aux distributeurs un **pouvoir de négociation considérable** face aux fournisseurs et producteurs. Ils dictent les prix, les standards esthétiques et qualitatifs des produits, et captent une large part de la valeur ajoutée.

## 2.2. Des marges inéquitables le long de la chaîne.

Le déséquilibre de pouvoir se traduit par une répartition inégale des revenus. Les agriculteurs ne récupèrent qu'une fraction du prix payé par le consommateur final. D'après l'Observatoire de la formation des prix, sur 100 € dépensés en alimentation en France, **seuls environ 12,8 € reviennent aux producteurs agricoles**, tandis que **66 € sont absorbés par les acteurs en aval (transformateurs, logisticiens, distributeurs)**. Le reste correspond aux produits importés (environ 10 €) et aux taxes. En clair, la grande distribution et l'industrie agroalimentaire captent l'essentiel de la valeur, laissant les paysans survivre avec des revenus souvent indécentes. Ce siphonnage de la valeur ajoutée s'est même accentué lors des crises récentes : **entre fin 2021 et début 2023, le taux de marge brute des industries agroalimentaires est passé de 28 % à 48 %**, tandis que la grande distribution augmentait aussi ses marges sur de nombreux produits (ex. +57 % sur les pâtes, +28 % sur le lait entre 2021 et 2022). Cette « *inflation gréée* » a contribué à l'envolée des prix pour le consommateur final.

## 2.3. Une inflation alimentaire record qui pénalise consommateurs et producteurs.

Historiquement, l'inflation alimentaire était faible (autour de 2 % par an). Mais depuis 2022, les prix des denrées ont bondi à des niveaux inédits, en partie à cause de chocs externes (guerre en Ukraine, perturbations climatiques) mais aussi faute de répercussion des baisses de coûts et à cause de stratégies opportunistes des entreprises. En **2022-2023, l'alimentation a connu +25 % d'inflation cumulée**, bien au-delà de l'inflation générale. Les produits de base sains n'ont pas été épargnés : rien qu'en 2023, le prix des **carottes a grimpé de +40,6 %**, du **lait demi-écrémé de +23 %**, de l'huile d'olive de +21 %. Cette flambée a fortement amputé le pouvoir d'achat alimentaire, en particulier des ménages modestes. La hausse a aussi mis en lumière l'opacité des marges : les associations de consommateurs ont dénoncé des « *marges excessives* » tout au long de la chaîne, et appelé à faire la lumière sur la formation des prix. En effet, malgré la hausse des coûts de production agricole, les revenus paysans n'ont pas suivi la même trajectoire que les étiquettes en rayon. Nombre d'agriculteurs restent étranglés par des prix d'achat trop bas, tandis que les géants de la distribution maintiennent leurs marges.

## 2.4. Déconnexion entre production locale et consommation.

Le modèle actuel a distendu le lien entre le producteur et le consommateur final. La majorité des consommateurs achètent leurs aliments sans savoir d'où ils proviennent ni comment ils ont été produits. Les produits parcourent souvent des milliers de kilomètres et transitent par de multiples intermédiaires avant d'atterrir dans nos assiettes. Cette longue chaîne favorise les aliments transformés et standardisés, qui supportent mieux le stockage et le transport. À l'arrivée, l'offre en supermarché se compose majoritairement de produits issus de l'industrie agroalimentaire : aliments ultra-transformés, hors-saison importés, préparations riches en sucres, graisses et additifs. Une étude récente a montré que **31 % de l'alimentation des Français est constituée d'aliments ultra-transformés** – un chiffre certes inférieur aux 50 % observés aux États-Unis, mais qui témoigne de l'omniprésence de cette malbouffe industrielle. Paradoxalement, **les fruits et légumes frais, abondants dans notre agriculture, sont sous-consommés**, en particulier dans les classes populaires, du fait de leur prix plus élevé au regard des produits caloriques bon marché. Ce paradoxe illustre la faillite du système : nous produisons assez pour bien nourrir tout le monde, mais la logique marchande fait que de *bons aliments* restent inaccessibles à une partie de la population, tandis que de *mauvais aliments* (ultra-

transformés, sucrés) sont disponibles à bas prix partout (par exemple, en Amérique du Nord, un soda de 2 L peut coûter seulement 1 \$, moins cher qu'un litre de lait).

### 2.5. Précarisation simultanée des producteurs et des consommateurs.

Jamais l'écart n'a été aussi grand entre le coût de production d'une alimentation de qualité et la capacité des ménages à se la procurer. Les agriculteurs, pris à la gorge par des prix bas et des charges élevées, peinent à tirer un revenu décent. En France, le revenu agricole moyen avoisine à peine 1 450 € par mois (avec de fortes disparités), et près de **1 agriculteur sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté**. Beaucoup dépendent de subventions pour survivre. En parallèle, les consommateurs à faible revenu sont contraints de faire des arbitrages douloureux. Après avoir payé logement, énergie et transports, il leur reste trop peu pour bien se nourrir. Les ménages du premier quintile de revenu dépensent **18,3 % de leur budget en alimentation**, contre 14,2 % pour les 20 % les plus aisés – un fardeau relatif bien plus lourd. Or, quand le prix du panier augmente, ces familles n'ont d'autre choix que de réduire la qualité et la quantité. Ainsi, face aux hausses de prix récentes, **de nombreux foyers modestes ont dû "baisser en gamme", en se rabattant sur les marques distributeur et premiers prix, et en diminuant la consommation de produits frais coûteux comme les légumes, fromages ou viandes**. Selon les associations caritatives, environ **33 % des Français ont dû sauter des repas** en 2023 faute de budget suffisant – un chiffre choquant révélateur d'une insécurité alimentaire grandissante au sein même de pays développés. Cette double précarisation – agriculteurs sous-payés et consommateurs mal nourris – illustre l'impasse sociale du modèle actuel.

## 3. Le coût réel d'une alimentation saine, locale et peu transformée (comparaisons France, Europe, Québec)

### 3.1. Manger sain et local : un défi pour le porte-monnaie ?

L'idée reçue veut qu'une alimentation locale, de saison et peu transformée coûte plus cher que la malbouffe industrielle. Qu'en est-il en réalité ? Diverses études montrent que composer un panier *100 % sain* (frais, local, bio, fait maison) reste financièrement hors de portée pour beaucoup de ménages, en particulier si on compare aux produits ultra-transformés à bas prix. En France, l'association Familles Rurales calcule chaque année le budget nécessaire pour différents types de paniers alimentaires équilibrés pour une famille de 4 personnes. En 2023, **un panier « économique » équilibré (en choisissant les produits les moins chers, marques distributeur ou discount) revenait à environ 810 € par mois**, tandis que le **même panier composé de marques nationales coûtait ~901 €**, et qu'un panier composé intégralement de produits *bio* atteignait **environ 1 297 € mensuels**. Autrement dit, passer à une alimentation 100 % biologique et de qualité pouvait alourdir le budget alimentaire familial de plus de 60 % par rapport aux choix les plus économiques. Ce surcoût important explique que beaucoup de consommateurs, même sensibilisés aux bienfaits d'une alimentation saine, y renoncent partiellement pour des raisons financières.

### 3.2. Comparaisons internationales : le cas du Québec et d'autres pays.

Cette tension entre alimentation saine et budget se retrouve ailleurs. Au Québec (Canada), le rapport annuel sur les prix alimentaires 2025 estime que la famille type (deux adultes et deux enfants) aura dépensé environ **16 572 \$ CAD pour se nourrir en 2024**, soit l'équivalent d'environ 11 000 € sur l'année. Cela représente en moyenne ~920 € par mois, un chiffre comparable au panier « standard » français. Surtout, ce coût a fortement augmenté : il était de 12 500 \$ en 2020 et a bondi de +30 % en quatre ans à plus de 16 000 \$. La situation canadienne rejoint donc la nôtre : la hausse du coût d'une alimentation équilibrée dépasse largement l'augmentation des revenus, érodant le niveau de vie. Partout en Europe également, les études montrent qu'une

alimentation respectant les recommandations nutritionnelles coûte plus cher qu'une alimentation déséquilibrée. Selon une méta-analyse internationale, manger *sainement* coûte en moyenne 1,50 \$ de plus par personne et par jour qu'une alimentation basique moins saine – un écart qui peut représenter plusieurs centaines d'euros par an pour une famille. Les ménages modestes arbitrent alors entre la qualité et la quantité : avec un budget limité, ils privilégient logiquement les calories les meilleur marché, souvent issues des produits gras ou sucrés bon marché. **Le prix des aliments nutritifs est souvent trop élevé lorsqu'on a un faible revenu**, comme le souligne un organisme québécois de santé publique. Par exemple, au Québec on trouve du soda en promotion à 0,99 \$ les 2 litres, alors que le lait ou le jus de fruit coûtent 3 \$ les 2 L – une aberration économique qui incite à consommer le produit le moins sain. De même en France, des chips ou biscuits sucrés apportent des calories à très bas coût, alors que les fruits frais ou le poisson de qualité affichent un prix dissuasif pour les petits budgets.

### 3.3. Alimentation locale vs grande distribution : quels coûts ?

On pourrait penser que se fournir en circuits courts (producteurs locaux, marchés paysans, AMAP, coopératives) est plus onéreux qu'en supermarché, mais ce n'est pas systématique. Les études comparatives montrent des résultats contrastés selon les produits. Pour les fruits et légumes frais de saison, les circuits courts peuvent être **compétitifs en prix**, car ils éliminent les intermédiaires : le consommateur paye le producteur directement, sans la marge du grossiste et du distributeur. À qualité égale (souvent bio ou fermière), les tarifs en vente directe sont fréquemment inférieurs aux prix des réseaux spécialisés bio en magasin. En revanche, pour des produits transformés ou hors-saison, la grande distribution (grâce à ses importations massives et ses marques premier prix) propose des prix défiant toute concurrence que les petits producteurs ne peuvent égaler. Par exemple, un poulet fermier local élevé en plein air coûtera plus cher qu'un poulet standard importé vendu en supermarché. Le *véritable coût* d'une alimentation saine locale doit donc intégrer non seulement le prix monétaire immédiat, mais aussi les externalités : moindre impact sur la santé (moins de dépenses médicales à long terme), sur l'environnement (moins de pollution et d'émissions liées au transport et aux intrants chimiques), et retombées économiques locales (emploi, vie des territoires). Si l'on prend en compte ces coûts cachés, **l'alimentation locale et peu transformée apparaît comme un investissement social rentable**. À l'inverse, la nourriture ultra-transformée à bas prix est artificiellement bon marché car ses coûts réels sont reportés sur la collectivité (maladies chroniques à soigner, pollution dépolluer, chômage rural, etc.). *Chaque année, notre Assurance Maladie dépense plus de 20 milliards d'euros pour soigner des pathologies évitables par une meilleure alimentation* – une somme colossale qui relativise l'argument économique en faveur de la malbouffe bon marché.

*Remarques* : Le panier français « économique » correspond aux produits les moins chers trouvés en grande surface (marques distributeur, promotions), pour une alimentation familiale variée et équilibrée. Le panier 100 % bio suppose des produits de qualité supérieure, souvent locaux ou en circuits courts. Au Canada, les dépenses incluent l'alimentation totale de la famille (données 2024). On observe qu'une alimentation entièrement biologique peut coûter ~60 % de plus qu'une alimentation conventionnelle bon marché. Cet écart financier explique en partie la **faible accessibilité du bio** pour les ménages modestes, en l'absence d'aides compensatoires.

### 3.4. Le local et sain : un luxe ?

Les chiffres ci-dessus soulignent que sans intervention publique, l'alimentation la plus saine (bio, locale, non transformée) reste plus chère à l'achat immédiat que l'alimentation industrielle de base. C'est un **véritable luxe pour de nombreuses familles**, ce qui est un paradoxe choquant quand on sait qu'il s'agit en réalité de la forme d'alimentation la plus "normale" et traditionnelle qui soit (acheter des produits bruts du coin et cuisiner). En France, consommer local et bio est

fortement corrélé au niveau de vie : les ménages aisés sont ceux qui achètent le plus de bio et de produits fermiers, tandis que les ménages en difficulté financière fréquentent davantage les enseignes discount et achètent moins de fruits et légumes frais. Ce fossé alimentaire a des conséquences sanitaires : l'obésité et le diabète touchent davantage les milieux défavorisés, en partie à cause d'une alimentation subie (trop calorique et pas assez diversifiée). **Lutter contre ces inégalités passe par rendre l'alimentation saine financièrement accessible.** Nous y reviendrons dans les propositions, via des mesures fiscales (taxer les produits malsains, subventionner ou défiscaliser les circuits courts pour en faire baisser les prix) et via un soutien direct aux ménages modestes (chèques alimentaires pour des produits frais, par exemple).

#### 4. Impact sur l'emploi : mutations de la grande distribution et essor des circuits courts

##### 4.1. Des emplois menacés dans la grande distribution classique.

Le secteur de la grande distribution a longtemps été un gros pourvoyeur d'emplois peu qualifiés (caissiers, magasiniers, employés de rayon, etc.). On estime qu'il emploie environ **700 000 salariés en France** dans le commerce de détail alimentaire au sens large. Cependant, ce modèle d'hypermarchés en périphérie est en perte de vitesse, concurrencé par le e-commerce, le drive et les supermarchés de proximité. Ces dernières années, plusieurs enseignes ont annoncé des **plans sociaux massifs** : par exemple, le groupe Casino, en grande difficulté financière, a supprimé plus de 3 000 emplois en 2023, et Auchan a annoncé 2 389 suppressions de postes la même année. La *course aux prix bas* s'est accompagnée d'une automatisation accrue (caisses automatiques remplaçant les caissières, optimisation logistique réduisant les besoins de main-d'œuvre). **Le résultat : un risque de destruction nette d'emplois dans la grande distribution traditionnelle à court terme**, surtout dans les formats hypermarchés trop grands et trop coûteux en personnel. Ces pertes sont socialement préoccupantes, car ces emplois étaient souvent l'un des rares débouchés dans certaines zones périurbaines ou rurales. La question se pose donc : peut-on compenser ces pertes d'emplois par la création de nouveaux emplois dans un modèle alternatif ?

##### 4.2. Les circuits courts, un gisement d'emplois locaux.

Contrairement aux idées reçues, développer les circuits courts et l'agriculture de proximité **crée plus d'emplois** que le système industriel, à volume équivalent. En effet, les circuits courts sont par nature **plus intensifs en main-d'œuvre** : vendre en direct demande du personnel pour la vente sur les marchés, pour la logistique de distribution des paniers, pour la transformation artisanale locale (conserveries, fromageries artisanales, etc.), là où un hypermarché centralisé mutualise et automatise ces tâches. Des études locales illustrent ce potentiel. Par exemple, dans la métropole de Rennes, **18 nouveaux marchés de producteurs ouverts entre 2009 et 2013 ont généré une soixantaine d'emplois** (marchands, agriculteurs reconvertis en vente directe, etc.). De même, le nombre d'AMAP et de réseaux de paniers hebdomadaires y a doublé en quatre ans, passant de 16 à 31 points de distribution, *engendrant environ 60 équivalents temps plein supplémentaires* sur la filière. Cela signifie que **chaque nouveau point de vente local (marché ou AMAP) crée en moyenne 3 à 4 emplois directs** – sans compter les emplois induits chez les producteurs qui peuvent vivre de leur activité. À l'échelle nationale, la dynamique est similaire : avec la croissance du bio et du local, le **nombre de producteurs pratiquant la vente directe a été multiplié par 2,3 entre 2014 et 2022** (passant de environ 9 800 à 23 000 agriculteurs en vente directe). Cette reconquête de la valeur ajoutée par les producteurs s'accompagne de **nouvelles activités** (livraison de paniers, épiceries coopératives, tri et conditionnement locaux, etc.) qui offrent des emplois souvent plus qualifiés et valorisants que les emplois de caissier ou d'employé d'entrepôt. Par ailleurs, ces emplois sont non

délocalisables : un marché de producteurs ou un atelier de transformation local restera ancré sur le territoire, contrairement à un entrepôt logistique qui pourrait être automatisé ou déplacé.

#### 4.3. Balance globale emplois perdus/emplois créés.

Bien sûr, la transition alimentaire s'accompagnera d'une recomposition du marché du travail. À court terme, si la consommation se reporte du supermarché vers les circuits courts, certains emplois de la grande distribution pourraient disparaître (notamment dans les hypermarchés en déclin). Cependant, **ces pertes pourraient être plus que compensées par les créations d'emplois dans l'agriculture paysanne, l'artisanat alimentaire et les commerces de proximité.** Plusieurs rapports estiment que l'agriculture locale et biologique génère *30 % à 50 % d'emplois en plus par hectare* que l'agriculture conventionnelle intensive, car elle nécessite plus de main-d'œuvre pour les cultures diversifiées, les circuits de distribution, etc. Par exemple, un maraîcher bio en vente directe emploie souvent plusieurs personnes sur une surface où l'agriculture industrielle mécanisée n'aurait qu'un seul salarié. De même, relocaliser la transformation (boulangeries artisanales, micro-brasseries, conserveries locales...) **crée des emplois d'artisans** là où les usines agroalimentaires géantes cherchent plutôt à automatiser. Enfin, revitaliser les commerces alimentaires de proximité (petites épiceries, primeurs, camions ambulants dans les villages) offrirait des opportunités d'activité dans des régions aujourd'hui en déprise.

#### 4.4. Enjeu de formation et d'accompagnement.

La transition des emplois devra être anticipée et accompagnée. Les salariés de la grande distribution menacés par des plans sociaux pourraient être formés aux nouveaux métiers de la logistique des circuits courts (préparation de paniers, logistique du frais), ou reconvertis dans l'artisanat alimentaire local. Les jeunes qui s'installent en agriculture paysanne pourraient bénéficier de dispositifs d'aide à l'installation et à l'apprentissage des pratiques agroécologiques. **L'investissement dans l'emploi local** doit devenir un pilier des politiques publiques : plutôt que de subventionner des emplois précaires dans des centrales d'achat, l'État et les collectivités gagneraient à soutenir financièrement la création de petites entreprises locales de transformation et de distribution. Chaque euro investi pourrait créer plusieurs emplois tout en dynamisant les territoires. En outre, ces emplois ont du sens : participer à nourrir sa communauté est un métier valorisant, susceptible d'attirer de la main-d'œuvre, à condition bien sûr qu'il soit justement rémunéré. L'objectif est donc de **transformer des emplois précaires et en déclin (caissiers, manutentionnaires) en des emplois durables et utiles (paysans, artisans, commerçants de proximité).**

## 5. Coopératives locales, marchés de proximité : état des lieux et potentiel de développement

### 5.1. Multiplication des initiatives locales.

Ces vingt dernières années ont vu fleurir une multitude d'initiatives pour reconnecter producteurs et consommateurs. Parmi elles, on compte les **AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne)**, les **marchés de producteurs**, les **épiceries et supermarchés coopératifs**, les **groupements d'achats**, ou encore les plateformes de vente directe en ligne. En France, partie de zéro en 2001, le mouvement des AMAP compte aujourd'hui plus de **2 200 AMAP actives** sur le territoire, rassemblant plus de **200 000 consommateurs et 3 700 paysans partenaires**. Ce réseau citoyen permet à des dizaines de milliers de familles de recevoir chaque semaine un panier de produits frais en direct des fermes locales, en s'abonnant à l'année. De même, les marchés de plein vent à dominante alimentaire restent très présents : on dénombre environ **38 500 entreprises vendant des produits alimentaires sur les marchés**

**en France**, signe de l'importance de ce circuit traditionnel. Les **magasins de producteurs** se développent aussi : ce sont des boutiques collectives où plusieurs agriculteurs locaux vendent en direct leurs produits. Ils offrent aux ruraux comme aux urbains un point d'accès permanent aux produits locaux, en complément des marchés hebdomadaires. Enfin, les **épiceries coopératives participatives** ont émergé dans de nombreuses villes (Paris, Lille, Marseille, etc.), inspirées de modèles étrangers (Park Slope Food Coop à New York...). Dans ces magasins, les consommateurs sont sociétaires et donnent un peu de leur temps comme bénévoles pour réduire les coûts, ce qui permet de proposer des produits locaux/éthiques à des prix inférieurs à ceux du marché. Ce modèle reste modeste en nombre (quelques dizaines d'épiceries coopératives en France actuellement), mais il est en pleine expansion.

## 5.2. Potentiel de développement considérable.

Malgré leur essor, les circuits courts ne représentent encore qu'une part minoritaire du marché alimentaire total – difficile à estimer précisément, mais sans doute autour de 5 à 10 % des volumes selon les estimations. Leur potentiel de croissance est important, pour plusieurs raisons :

- **Demande citoyenne en hausse** : les crises sanitaires et climatiques récentes (vache folle, COVID-19...) ont érodé la confiance dans l'industrie agroalimentaire de masse. Les consommateurs recherchent de plus en plus des produits locaux, traçables, de saison. Par exemple, en 2020, lors des confinements, de nombreux Français se sont tournés vers les producteurs locaux, provoquant un boom des ventes directes (paniers paysans, drive fermiers). Cette tendance peut perdurer si l'offre suit.
- **Disponibilité de producteurs** : de plus en plus d'agriculteurs souhaitent s'affranchir de la grande distribution et valoriser autrement leur production. Le fait que **23 000 exploitations pratiquent la vente directe en 2022 (contre 9 800 en 2014)** montre un engouement du côté de l'offre. Il reste d'innombrables producteurs conventionnels qui pourraient basculer vers la vente locale si les conditions économiques étaient réunies (juste rémunération, accompagnement logistique).
- **Soutien des collectivités locales** : de nombreuses communes, départements et régions lancent des projets alimentaires territoriaux (PAT) pour favoriser les circuits courts (cantines bio locales, marchés paysans, etc.). L'Union européenne elle-même, via sa politique agricole commune (PAC) réformée, encourage les *programmes alimentaires locaux* et prévoit des financements pour les circuits de proximité. Ces leviers publics peuvent accélérer la structuration de nouveaux débouchés locaux.

## 5.3. Objectif : mailler le territoire en circuits courts.

À terme, on peut imaginer chaque bassin de vie doté d'un réseau complet de circuits de proximité : *un marché de producteurs ou une boutique paysanne pour quelques milliers d'habitants, une AMAP pour chaque quartier, des tournées de camions ambulants dans chaque village isolé, etc.* En zone rurale, il s'agit de redonner vie aux petits commerces alimentaires : on constate aujourd'hui qu'en moyenne une commune rurale ne compte que **28 commerces pour 10 000 habitants contre 63 commerces pour 10 000 en zone urbaine**, signe d'un désert commercial à combler. Les marchés de producteurs pourraient retrouver leur place hebdomadaire dans de nombreux bourgs qui en sont dépourvus. En zone urbaine, les municipalités peuvent mettre à disposition des halles, des locaux vacants ou des places pour faciliter l'installation de nouveaux circuits courts (magasins coopératifs, halles alimentaires, etc.). Le *e-commerce local* est aussi un levier : des plateformes en ligne permettent de commander aux producteurs du coin pour une livraison groupée, combinant la commodité du numérique avec la source locale.

#### 5.4. Freins actuels et solutions.

Le principal frein à l'essor des circuits courts reste la **logistique et l'organisation**. Il n'est pas simple de concurrencer l'efficacité d'une centrale d'achat livrant 100 hypermarchés : rassembler la production de dizaines de petites fermes et la distribuer à des milliers de consommateurs requiert de la coordination. Mais des solutions émergent : des *plateformes logistiques locales mutualisées* pourraient être créées, servant de hub entre producteurs et divers points de vente (marchés, épiceries). Par exemple, on peut imaginer dans chaque département un entrepôt géré en coopérative par les producteurs, collectant chaque matin les produits frais des fermes et les répartissant dans les différentes AMAP, magasins ou marchés de la zone. Cela créerait des emplois de préparateurs de commandes, chauffeurs, etc., tout en fiabilisant l'approvisionnement. Un autre frein est la **réglementation sanitaire et administrative**, souvent peu adaptée aux micro-circuits (traçabilité, emballage, etc.). Il faudra adapter les normes pour proportionner les exigences au risque réel, sans décourager les petits producteurs. Enfin, la **visibilité** est un enjeu : beaucoup de consommateurs ne connaissent pas l'existence d'une AMAP proche de chez eux ou du marché paysan du coin. Un effort de communication et d'éducation populaire est nécessaire pour faire découvrir ces modes d'approvisionnement au plus grand nombre. Si ces obstacles sont levés, le potentiel est tel qu'on pourrait **multiplier par 2 ou 3 la part des circuits courts d'ici 10 ans**, avec à la clé une résilience alimentaire accrue (dépendance moindre aux importations) et de nombreux bénéfices socio-économiques locaux.

### 6. Inégalités sociales face à l'alimentation : entre précarité et obstacles structurels

#### 6.1. Une charge plus lourde pour les ménages modestes.

L'alimentation pèse d'autant plus lourd dans le budget qu'on est pauvre. Comme mentionné, les 20 % de ménages aux revenus les plus faibles consacrent en moyenne **18 % de leurs dépenses à l'alimentation (hors alcool)**, contre ~14 % pour les 20 % les plus riches. Cet écart s'est creusé avec l'inflation récente, car les produits alimentaires de base (pâtes, huiles, farine, etc.) – qui constituent une part importante du panier des ménages modestes – ont augmenté davantage que les dépenses non essentielles des plus aisés. De plus, certains ménages pauvres réduisent volontairement leur budget alimentaire pour faire face à d'autres dépenses contraintes (loyer, énergie). Ainsi, **les familles les plus précaires rognent sur la quantité et la qualité de la nourriture** en dernier recours, ce qui aggrave leur insécurité alimentaire. Les banques alimentaires et associations caritatives tirent la sonnette d'alarme : la demande d'aide alimentaire explose, y compris chez des personnes qui ont un emploi mais n'arrivent plus à suivre la hausse du coût de la vie. Cette situation crée une véritable **double peine** : non seulement les ménages modestes dépensent proportionnellement plus pour se nourrir, mais en plus ils accèdent à une nourriture de moindre qualité nutritionnelle, qui peut détériorer leur santé sur le long terme.

#### 6.2. Accès au bio et au vrac : un privilège de riches ?

Les aliments biologiques, sans pesticides et plus respectueux de l'environnement, sont généralement 20 à 30 % plus chers que leurs équivalents conventionnels. Bien que la demande bio ait augmenté, **il subsiste un écart de prix significatif qui rend le bio difficilement accessible aux petits budgets**. Par exemple, un kilo de carottes bio peut coûter 2,50 € contre 1,50 € en conventionnel. Sans aides, beaucoup de familles ne peuvent justifier ce surplus, même si elles sont conscientes des avantages pour la santé. De même pour le **vrac** (achat sans emballage en quantité à la demande) : il permet parfois de payer moins cher en éliminant le packaging, mais la plupart des magasins spécialisés dans le vrac sont situés en centre-ville et proposent une gamme de produits orientés haut de gamme, fréquentés surtout par une clientèle

aisée et éduquée. Les quartiers populaires et les zones rurales ont peu d'épiceries vrac ou bio. Résultat : ce sont souvent les plus aisés qui profitent des économies et de la réduction de déchets liées au vrac, alors que les plus modestes continuent d'acheter des produits ultra-transformés emballés individuellement, générateurs de déchets et au coût au kilo plus élevé. On observe là un phénomène paradoxal d'*injustice environnementale* : les populations à faible revenu ont une empreinte écologique alimentaire plus faible (elles achètent moins de viande, moins de produits lointains par nécessité), mais subissent plus fortement les méfaits (aliments de moindre qualité, obésité) et ont moins accès aux solutions écologiques individuelles (bio, vrac, circuits courts).

### 6.3. Le coût temporel et énergétique du « manger sain ».

Outre le coût financier, cuisiner des produits bruts et locaux demande du temps, de l'énergie et des équipements que tous n'ont pas. *Le temps disponible* est un facteur souvent négligé dans la transition alimentaire. Or, les ménages modestes cumulent souvent des emplois à horaires décalés, des temps de transport plus longs (logement éloigné des centres-villes) et moins d'aménagement du temps de travail. Après une longue journée, il est tentant d'opter pour un plat préparé ou un fast-food, plutôt que de cuisiner pendant une heure. **En moyenne, les Français passent environ 50 minutes par jour à cuisiner** (en semaine) d'après certaines enquêtes, mais ce chiffre cache d'énormes disparités : pour certains, c'est moins de 15 minutes (juste le temps de réchauffer un plat préparé). Le manque de temps touche particulièrement les familles monoparentales et les personnes cumulant plusieurs emplois. Par ailleurs, *le logement* peut être un frein : les ménages à bas revenus vivent souvent dans des habitats plus exigus, parfois mal équipés (petite cuisine sans four, équipements vétustes ou basse gamme peu performants). Faire du batch cooking, stocker des aliments en vrac, conserver des bocaux... devient difficile quand on manque d'espace de stockage ou d'ustensiles de qualité. De plus, cuisiner chez soi implique une dépense d'énergie (gaz, électricité) non négligeable : avec la hausse du coût de l'énergie, certains foyers hésitent même à utiliser leur four ou à mijoter des plats longtemps. Ces obstacles du quotidien font que *le système actuel de malbouffe est en un sens « plus facile » pour les précaires* : le supermarché propose des plats prêts à l'emploi, à consommer sans effort, alors qu'une transition vers le « fait maison » demande un accompagnement en temps, en savoir-faire et en matériel.

### 6.4. Déserts alimentaires et mobilité.

L'accès géographique aux aliments sains pose également problème. Dans certaines zones urbaines défavorisées, on parle de « *déserts alimentaires* » pour décrire l'absence de supermarché ou de marché de frais à proximité. Les habitants y trouvent pléthore de boulangeries, de fast-foods et d'épiceries de nuit (où dominant alcools, snacks salés et sucrés), mais doivent parcourir plusieurs kilomètres pour trouver un vrai primeur ou un supermarché avec un rayon fruits & légumes digne de ce nom. Sans voiture ou avec une mobilité réduite, ces populations s'approvisionnent dans les commerces de proximité restants, souvent plus chers et moins bien achalandés en produits frais. En zone rurale, la fermeture des derniers commerces de village oblige les habitants à prendre la voiture pour tout, ou à dépendre d'un éventuel marché hebdomadaire. **Près de 11 000 communes rurales ont tout de même au moins un magasin alimentaire généraliste** (souvent une boulangerie ou une petite supérette), mais cela signifie aussi que des milliers d'autres n'en ont aucun. Sans mobilité, difficile d'adopter une alimentation variée. Les personnes âgées isolées, les personnes handicapées ou n'ayant pas le permis sont particulièrement touchées. Ce contexte crée un cercle vicieux : les zones à faible pouvoir d'achat n'attirent pas les commerces bio ou de qualité (considérés non rentables sur place), ce qui renforce l'inégalité d'accès.

### 6.5. Agir sur le logement et le temps.

La transition alimentaire ne pourra réussir qu'en s'attaquant à ces obstacles structurels. Des solutions innovantes émergent. Par exemple, certaines villes mettent en place des ateliers cuisine de quartier où les habitants peuvent cuisiner collectivement un jour par semaine (réduisant pour chacun le temps et le coût, tout en créant du lien social). Des *cuisines mobiles* ou partagées pourraient être installées dans les résidences sociales pour que ceux qui n'ont pas une cuisine adaptée puissent préparer des conserves ou des plats en grande quantité à moindre frais. Sur le plan du temps, promouvoir l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle (horaires aménagés, télétravail partiel) peut indirectement aider les familles à dégager du temps pour cuisiner. Enfin, sur la mobilité, des initiatives de **camions ambulants** apportant fruits, légumes et produits frais dans les « zones blanches alimentaires » peuvent combler le manque : certaines associations le font déjà (épiceries mobiles en milieu rural ou dans les banlieues). Ces dispositifs méritent d'être soutenus et étendus. *En somme, manger sain ne doit pas être un luxe de temps et d'espace réservé aux classes moyennes supérieures : c'est un droit fondamental qu'il faut faciliter pour tous, via des politiques sociales et urbaines adéquates.*

## 7. Logement, transports, horaires : des barrières à la transition alimentaire

### 7.1. Le lien entre conditions de vie et habitudes alimentaires.

Comme on l'a vu, la capacité à changer de mode d'alimentation dépend non seulement du revenu mais aussi d'aspects très concrets de la vie quotidienne : le logement (taille, équipements), le temps libre disponible après le travail, l'accessibilité des commerces. Ces facteurs forment des *barrières invisibles* qui peuvent ruiner les meilleures intentions. On a ainsi beau sensibiliser une famille aux bienfaits du « manger local » : si cette famille habite un petit appartement sans four et qu'elle rentre chez elle à 20h après 2 heures de trajet, il est irréaliste de lui demander de cuisiner des légumes frais tous les soirs. **Le lieu de résidence influe sur l'alimentation** : les cadres urbains hypermobiles, qui mangent souvent sur le pouce entre deux réunions, consommeront plus de plats préparés ou de restauration rapide. À l'inverse, une personne disposant d'une grande cuisine bien équipée, de temps libre l'après-midi et d'un marché local à proximité aura bien plus de facilité à cuisiner des produits bruts. Ainsi, l'enjeu du logement et du temps est éminemment politique : c'est via l'aménagement du territoire, la politique des transports et du logement qu'on peut en partie favoriser (ou non) la transition alimentaire.

### 7.2. Transport et urbanisme :

Nos villes conçues autour de la voiture et des hypermarchés périphériques ont éloigné le consommateur de la source alimentaire. Dans beaucoup de lotissements ou de zones pavillonnaires, il n'y a pas de commerces de bouche accessibles à pied ; tout est centré sur le centre commercial à 15 minutes en voiture. Ce modèle oblige à motoriser le moindre acte d'achat alimentaire, et pénalise ceux qui n'ont pas de véhicule. Réinventer une ville *courte distance* avec des commerces de proximité dans chaque quartier est essentiel pour réduire cette dépendance. Certaines municipalités l'ont compris et subventionnent l'installation de primeurs ou de petits supermarchés en zone sous-dotée. D'autres encouragent les **circuits courts urbains** : fermes urbaines, jardins partagés, qui rapprochent physiquement la production des consommateurs. Par ailleurs, développer les transports en commun et la mobilité douce est aussi une mesure alimentaire : une personne qui peut rentrer du travail plus rapidement (grâce à un meilleur réseau) aura plus de temps pour aller au marché ou cuisiner. À l'inverse, des temps de transport longs (plus d'1h30 par jour) sont associés à une diminution du temps de cuisine fait maison.

### 7.3. Logement et équipements :

La qualité du logement joue sur la qualité de l'alimentation. Un logement insalubre sans réfrigérateur fiable ou sans congélateur par exemple empêche de stocker des aliments frais sur la durée, poussant à consommer des aliments secs industriels (chips, gâteaux) qui se conservent à température ambiante. De même, l'absence de four limite la variété des plats qu'on peut préparer. On remarque que les foyers modestes accèdent moins aux équipements électroménagers récents (robots de cuisine, autocuiseurs, etc.) qui facilitent pourtant grandement la préparation de repas équilibrés (soupes, plats mijotés...). Les politiques de lutte contre la précarité énergétique pourraient intégrer ce volet : aider à équiper les foyers en matériel de cuisine économe en énergie et en eau (par exemple, aider à l'achat d'un cuiseur vapeur ou d'une cocotte-minute, qui cuisent rapidement en préservant les nutriments). Certaines aides sociales incluent déjà des micro-crédits pour l'équipement de première nécessité ; pourquoi ne pas y inclure un kit de « cuisine saine » (batterie de cuisine de base, appareils sobres) pour les ménages en difficulté ? Par ailleurs, des solutions émergent comme les **cuisines partagées** dans les habitats collectifs : cela existe pour les buanderies (laverie commune), on pourrait imaginer des cuisines communes bien équipées dans les immeubles, où plusieurs familles pourraient préparer ensemble leurs conserves ou confitures à moindre coût. Ce serait un moyen de mutualiser l'espace et le matériel tout en créant du lien social.

#### 7.4. Horaires de travail et rythme de vie :

Enfin, la flexibilité des horaires de travail influe sur l'alimentation. Les personnes qui travaillent tôt le matin ou tard le soir ont du mal à trouver des commerces ouverts sur des créneaux compatibles. Un agriculteur qui vend en direct sur un marché ne peut pas être présent à 20h pour toucher les salariés qui rentrent tard. D'où l'importance d'**adapter l'offre** : on voit apparaître des marchés de producteurs en fin d'après-midi ou en soirée (certains *marchés de nuit*), ce qui est une bonne pratique à étendre. De même, faciliter le télétravail ou la semaine de 4 jours pourrait avoir des effets indirects positifs : un jour de repos supplémentaire, c'est potentiellement une journée pour faire ses courses au marché ou pour cuisiner à l'avance. On réalise que **la transition alimentaire croise des enjeux de société plus larges** sur le temps de travail, l'organisation urbaine, la justice sociale. Pour réussir à la rendre inclusive, il faudra agir transversalement sur ces leviers.

En résumé, *“bien manger” ne dépend pas que de la volonté individuelle*. Il faut créer les conditions matérielles pour que chacun puisse accéder à une alimentation saine : réduire la pauvreté, raccourcir les distances, dégager du temps, outiller les foyers. Sans cela, les discours nutritionnels resteront lettre morte pour une partie de la population coincée dans la précarité et la contrainte.

## 8. Pistes fiscales pour réorienter le système alimentaire

### 8.1. Taxation des produits ultra-transformés et nocifs pour la santé.

À l'image des taxes sur le tabac ou l'alcool, il serait logique d'appliquer une fiscalité dissuasive sur les produits alimentaires dont la surconsommation provoque des maladies (boissons trop sucrées, snacks très gras/salés, aliments ultra-transformés classés Nutri-Score D ou E, etc.). Certaines propositions de loi récentes vont en ce sens : un amendement discuté fin 2023 visait à instaurer une taxe sur les sucres ajoutés dans les produits ultra-transformés. Un think-tank a estimé que **cette taxe rapporterait environ 560 millions d'euros par an en France**, somme qui pourrait être réaffectée à des politiques de soutien à l'alimentation saine (par exemple, financer un chèque alimentaire pour les produits frais aux ménages modestes). De nombreux pays ont déjà adopté des taxes ciblées (sodas taxés en France depuis 2012, taxes « junk food » en Hongrie, etc.) qui ont démontré une baisse de la consommation des produits visés. En élargissant la taxation aux catégories d'ultra-transformés les plus consommées, on enverrait un signal prix fort

décourageant leur achat tout en finançant la transition. L'enjeu sera de bien définir le périmètre (via le Nutri-Score ou la classification Nova) et de ne pas pénaliser les classes populaires : c'est pourquoi le produit de la taxe doit servir à alléger simultanément le coût des produits sains pour les rendre plus abordables.

### 8.2. TVA à 0 % ou réduite sur les produits sains, locaux et durables.

Actuellement en France, les produits alimentaires bénéficient d'une TVA à taux réduit (5,5 %), sauf la confiserie, les boissons sucrées et l'alcool (20 %). On pourrait aller plus loin en instaurant un **taux hyper-réduit (ou nul)** sur certains aliments reconnus comme sains et produits localement : fruits et légumes frais, céréales complètes, légumineuses, produits bio locaux, etc. Une proposition de résolution a d'ailleurs été déposée à l'Assemblée nationale pour demander à l'UE la possibilité d'appliquer une TVA quasi nulle sur les produits alimentaires issus des circuits courts. Cela permettrait de baisser immédiatement le prix au détail de ces produits de quelques points, stimulant leur consommation. À l'inverse, on pourrait relever la TVA sur les produits de mauvaise qualité nutritionnelle (dans la limite des règles européennes). Cette modulation de TVA inciterait les distributeurs à promouvoir le frais et local. Certes, cela réduit les rentrées fiscales sur certains produits, mais on pourrait compenser par la taxe sur les ultratransformés mentionnée ci-dessus ou par les économies futures sur les dépenses de santé.

### 8.3. Crédits d'impôt et défiscalisation pour les circuits courts.

Pour encourager la prolifération d'initiatives locales, l'État peut accorder des avantages fiscaux aux acteurs des circuits courts. Par exemple : *exonération de cotisations sociales pendant 3 ans* pour un agriculteur qui s'installe en vente directe ; *crédit d'impôt* pour la création d'un magasin de producteurs ou d'une coopérative alimentaire de quartier ; *réduction de l'impôt sur les sociétés* pour les TPE de transformation artisanale locale (boucherie, meunerie, etc.) qui travaillent en circuit court. On peut s'inspirer du régime des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) et le transposer aux *Jeunes Entreprises Alimentaires Locales (JEAL)*. De même, les collectivités pourraient accorder des *exonérations de taxe foncière* aux marchés couverts ou halles gérées par des circuits courts. L'objectif est de diminuer les charges pesant sur ces structures naissantes afin de les rendre viables économiquement face aux géants de la distribution. Quelques milliers d'euros d'exonération peuvent faire la différence pour la survie d'une petite épicerie de village ou d'une coopérative alimentaire en démarrage.

### 8.4. Paiements pour services rendus à la nature par les agriculteurs.

L'agriculture paysanne et bio rend de nombreux services environnementaux : préservation des sols, de la biodiversité, stockage de carbone, entretien des paysages, etc. Il est juste de rémunérer ces *externalités positives* que le marché ne valorise pas. La Politique agricole commune commence timidement à le faire via les « éco-régimes », mais on peut aller plus loin en instaurant un véritable **revenu environnemental** pour les agriculteurs vertueux. Par exemple, payer chaque agriculteur X € par hectare de surfaces en herbe ou en agroforesterie, Y € par kilomètre de haie maintenue, Z € par tonne de carbone stocké dans son sol. Certaines initiatives locales existent déjà : *Eau de Paris*, la régie de l'eau parisienne, a lancé un dispositif de **paiements pour services environnementaux doté de 46 millions d'euros sur 13 ans** pour rémunérer les fermes en amont qui passent en bio et réduisent les pollutions diffuses. Ces mesures ont des effets concrets mesurables (baisse des nitrates dans l'eau, etc.). Généraliser ce type de paiements "nature" au niveau national permettrait d'améliorer la rentabilité de l'agriculture durable sans surcharger le consommateur final. Financés par le budget de l'État (redéploiement des aides de la PAC) ou par des prélèvements sur les secteurs polluants, ces paiements seraient un investissement rentable dans la préservation de notre capital naturel.

### 8.5. Bonus-malus écologique pour la distribution.

On pourrait imaginer un système de bonus-malus fiscal pour les entreprises de distribution selon la part de produits locaux et sains qu'elles vendent. Par exemple, les supermarchés qui dépassent X % de produits locaux/bio pourraient bénéficier d'un crédit d'impôt, tandis que ceux qui restent en dessous d'un seuil recevraient une taxe additionnelle. Ce type de mécanisme obligerait la grande distribution à réorienter son offre pour ne pas être pénalisée, et ainsi à soutenir plus fortement les filières locales. Cela peut sembler complexe à mettre en place (il faudrait tracer l'origine des produits, etc.), mais l'outil existe via des labels ou certifications. Une autre idée discutée est d'accorder un avantage fiscal aux commerces indépendants de proximité (prime pour les épiceries de village, par exemple) financé par une légère taxe sur les grandes surfaces de plus de tant de mètres carrés.

En résumé, **l'outil fiscal est puissant pour changer les comportements économiques**. Taxer ce qui détruit (junk food, importations lointaines polluantes) et alléger ce qui construit (production locale durable) enverrait les bons signaux du marché. Toutefois, ces mesures doivent être calibrées pour ne pas accabler les consommateurs modestes : l'objectif n'est pas de renchérir leur panier (d'où la nécessité de redistribuer les recettes sous forme de chèques ou de baisse de TVA ciblée). C'est un équilibre à trouver, mais les marges de manœuvre existent comme l'ont montré d'autres pays.

## 9. Scénarios réalistes de transition (court et moyen terme)

Comment pourrait évoluer concrètement notre système agroalimentaire dans les années à venir ? Élaborons quelques **scénarios prospectifs** à court terme (~5 ans) et moyen terme (~10-15 ans), réalistes quoique volontaristes, pour esquisser la transition possible.

**Scénario 1 : Inflection rapide (d'ici 5 ans).** Dans ce scénario, dès les prochaines années, les pouvoirs publics enclenchent les réformes et investissements pour soutenir les circuits courts et l'agriculture durable. Concrètement, cela pourrait donner :

- **D'ici 2026**, mise en place de la taxe sur les produits ultra-transformés sucrés/salés, finançant un **chèque alimentation saine** pour 5 millions de ménages modestes (par exemple 50 € par mois dédiés à l'achat de fruits, légumes, produits frais locaux).
- **En 2025**, abaissement de la TVA à 0 % sur les fruits et légumes bio et de saison, et à 5 % (au lieu de 20 %) sur les produits d'épicerie de base bio (pâtes, farine, œufs, etc.), afin de réduire immédiatement l'écart de prix avec le conventionnel.
- **Plan d'investissement 2024-2027** pour la création de **1 000 nouvelles épiceries de village** et marchés de producteurs, avec subventions à l'installation couvrant le loyer ou l'aménagement. Objectif : qu'aucun canton rural ne soit dépourvu d'un point de vente de produits locaux.
- **Objectif 2027** dans la restauration collective : atteindre *50 % de produits locaux ou bio* dans les cantines scolaires et d'entreprise (au-delà de la loi Egalim actuelle qui vise 20 % bio), via des contrats d'approvisionnement territorialisés. Cela garantirait des débouchés stables aux producteurs locaux.
- **Conversion agricole** : accélération des aides à la conversion bio pour atteindre 18 % de surface agricole utile en bio en 2027 (contre ~10 % aujourd'hui), en mettant l'accent sur le maraîchage, arboriculture et légumineuses, très demandés en circuits courts.
- **Expérimentations locales** : une vingtaine de territoires pilotes (aires urbaines et rurales) lancent des *Projets Alimentaires Territoriaux renforcés*, visant en 5 ans à doubler la part des produits locaux dans la consommation de leur population. Ces territoires serviront de vitrine et de test pour essayer ailleurs.

Résultat attendu de ce scénario d'ici 5 ans : une première inversion de tendance. La part de marché de la grande distribution dans l'alimentaire pourrait commencer à reculer (passant de ~85 % à 75 % par exemple), tandis que les circuits courts compteraient pour 10-15 % des approvisionnements alimentaires des ménages (contre ~5-8 % aujourd'hui). Les revenus agricoles s'amélioreraient dans les filières courtes (grâce à une meilleure rémunération et aux paiements environnementaux), ralentissant l'érosion du nombre d'agriculteurs. L'obésité et le diabète pourraient commencer à se stabiliser dans les classes d'âge jeunes grâce à une meilleure alimentation à la cantine et à la maison.

**Scénario 2 : Transition structurelle (horizon 10-15 ans).** Dans ce scénario à moyen terme, la transformation du modèle s'amplifie et porte ses fruits :

- **Horizon 2035**, on vise une alimentation majoritairement locale. Par exemple, *50 % des produits alimentaires consommés en France seraient issus de circuits courts nationaux*. Les importations de produits aisément cultivables localement (fruits, légumes hors-saison, produits laitiers) seraient réduites au minimum, réservant les importations aux produits exotiques ou trop spécifiques.
- Les **AMAP et coopératives alimentaires** se généralisent : en 2030, on pourrait compter 5 000 AMAP (au lieu de ~2 500) et plusieurs centaines de supermarchés coopératifs en France, touchant des millions de consommateurs réguliers.
- **Reconversion de la distribution** : les enseignes de grande distribution auront dû s'adapter. Dans ce scénario, plusieurs hypermarchés auront été transformés en **marchés couverts multi-producteurs**. On voit déjà des débuts : le groupe Carrefour, par exemple, pourrait consacrer une partie de ses magasins à héberger des stands de producteurs locaux (plutôt que des rayons tenus par l'enseigne elle-même). Les grandes surfaces deviendraient des *plateformes logistiques* au service du local plutôt qu'uniquement des points de vente de produits industriels.
- **Emplois et formation** : face à la demande, les formations agricoles et alimentaires auront évolué. On formera de nombreux jeunes à l'agroécologie, à la permaculture, aux métiers de bouche de proximité. Un programme de « 300 000 nouveaux paysans d'ici 10 ans » pourrait être lancé pour repeupler les campagnes et renouveler les générations, avec installation facilitée via du foncier public mobilisé.
- **Changement culturel** : en 2035, on peut espérer que manger local et de saison soit devenu la norme pour une grande partie de la population. Les publicités et médias valoriseront les recettes de terroir, les chefs cuisiniers mèneront le mouvement en cuisine collective. L'image du « fast-food » perdra de son attrait auprès des jeunes, remplacée par celle du « fresh-food ».

Dans ce scénario ambitieux, **les bénéfices seraient multiples** :

1) sur le plan économique, une relocalisation massive de la valeur ajoutée (des milliards d'euros restant sur les territoires plutôt que partant dans les comptes de quelques centrales), donc plus d'emploi local et de résilience face aux chocs internationaux ;

2) sur le plan social, une alimentation plus saine et équilibrée pour la majorité, réduisant les inégalités de santé ;

3) sur le plan environnemental, une baisse du transport des marchandises (donc des émissions de CO<sub>2</sub>), une agriculture plus durable avec moins d'intrants chimiques, donc moins de pollution des eaux et des sols, et une meilleure souveraineté alimentaire (on dépend moins des importations de soja, d'huile de palme, etc.).

Ce scénario nécessite toutefois une volonté politique inébranlable et le soutien de la population, car il implique de profonds changements d'habitudes et d'importants investissements publics (mais rentabilisés ensuite par les économies en soins de santé et prestations sociales).

**Scénario 3 : Échec ou demi-teinte.** Il convient aussi d'imaginer le contre-scénario où les changements n'ont pas lieu ou trop lentement. Si aucune action vigoureuse n'est entreprise, la grande distribution pourrait continuer son cours : concentration accrue (rachat de certaines enseignes en difficulté par des concurrents ou des fonds d'investissement), automatisation poussée, et au final maintien d'un système déséquilibré. Les circuits courts resteraient marginaux, réservés à une niche de convaincus, pendant que la majorité subirait de plus en plus de malbouffe industrielle (notamment via la livraison à domicile et les *dark kitchens* produisant des plats standardisés). Les inégalités alimentaires exploseraient alors littéralement, avec une alimentation à deux vitesses : les riches accédant à une nourriture saine via des circuits premium, et les pauvres consommant des substituts bon marché et peu nutritifs. Ce scénario sombre verrait aussi la disparition continue des petites fermes (faute de revenu, nombre de paysans pourraient chuter en dessous de 300 000 en France, accentuant la dépendance aux importations). Les coûts sanitaires pèseraient lourd : pathologies chroniques en hausse, donc dépenses publiques de santé incontrôlables. Bref, l'absence d'action nous mènerait à une crise alimentaire et sociale durable. Ce n'est clairement pas le chemin souhaitable ; il est cité ici pour souligner l'urgence d'agir afin de l'éviter.

La réalité sera sans doute un mix des scénarios : on peut espérer que la prise de conscience actuelle pousse vers une transition (scénario 1 puis 2), même si ce ne sera pas sans résistances de certains acteurs en place. L'important est de **fixer un cap clair et des objectifs quantifiés** pour guider l'action dès maintenant.

## 10. Propositions politiques chiffrées

Au vu de l'analyse, voici les **mesures politiques prioritaires** à mettre en œuvre pour enclencher la transformation du modèle de distribution, d'alimentation et de production agricole. Ces recommandations sont assorties d'objectifs chiffrés pour en mesurer l'efficacité :

**1. Rééquilibrer le rapport de force au profit des producteurs** : renforcer la loi Egalim (ou adopter une « Egalim 3 ») afin de **garantir un prix minimum d'achat aux agriculteurs couvrant leurs coûts de production**. Par exemple, imposer que pour les produits de première nécessité (lait, pain, œufs, légumes courants), la part payée au producteur soit au moins 50 % du prix final. Des indicateurs de coûts de production par filière existent (CNIEL pour le lait, etc.) et peuvent servir de référence. Le non-respect pourrait être sanctionné par des amendes. L'objectif serait de faire passer rapidement la part du prix revenant aux agriculteurs de ~13 % actuellement à **20 % d'ici 5 ans** (et plus ensuite). Cela augmenterait sensiblement le revenu agricole moyen (+30 % environ) et réduirait le taux de pauvreté des ménages agricoles (objectif : le ramener sous 10 % au lieu de 18 % aujourd'hui).

**2. Lutter contre la vie chère en soutenant le panier sain** : créer un **Chèque Alimentation Durable** (CAD) d'un montant de 50 € par mois, réservé à l'achat de produits frais, bio ou locaux. Ce chèque, versé aux 5 millions de ménages les plus modestes, coûterait environ 3 milliards d'€ par an. Il pourrait être financé par la taxe nutritionnelle évoquée plus haut (560 M€), complétée par une contribution de l'Assurance Maladie (justifiée par les économies de santé espérées) et par la réaffectation de certaines aides agricoles inefficaces. L'impact attendu est de réduire la **fracture alimentaire** : plus aucun Français ne devrait avoir à sauter des repas pour des raisons financières d'ici 3 ans (objectif : 0 % au lieu de 33 % aujourd'hui). De plus, on vise une augmentation de la consommation de fruits/légumes de +1 portion par jour en moyenne dans les ménages bénéficiaires (mesurable via panels de consommation).

**3. Taxer pour prévenir et guérir :** mettre en place dès la prochaine loi de finances une **taxe « malbouffe »**. Par exemple, une taxe de 2 centimes par gramme de sucre ajouté dans les boissons et céréales sucrées, et de 1 centime par gramme de sel au-delà d'un seuil dans les plats préparés. Couplée à une taxe de 0,5 % sur le chiffre d'affaires des fabricants d'ultra-transformés dépassant un certain taux de profit. Ces taxes pourraient générer plus de **500 M€ par an** (à affiner). Outre le financement du CAD, elles enverraient un signal aux industriels pour reformuler leurs recettes (objectif : réduction de 10 % de la teneur en sucre et sel moyen des produits transformés d'ici 5 ans, mesurée par l'ANSES). On vise aussi une baisse de la part d'ultra-transformés dans les apports caloriques de la population, de 31 % à **25 % d'ici 2030**.

**4. Soutenir massivement l'installation en agriculture paysanne :** lancer un plan national « Nouvelle Génération Agricole » doté de 1 milliard d'euros sur 5 ans pour installer au moins **20 000 nouveaux agriculteurs** en circuits courts. Ce plan financerait l'accès au foncier (via des dotations ou portage par des SAFER), le tutorat par des paysans expérimentés, et un revenu de transition les deux premières années. On pourrait conditionner ces aides à des pratiques agroécologiques (pas de pesticides de synthèse, vente locale). Le but est de stopper la chute du nombre d'agriculteurs (aujourd'hui ~400 000 exploitants, on en perd 5 000 par an) et au contraire d'en regagner pour atteindre **450 000 exploitants en 2030**, notamment en maraîchage, arboriculture, élevage extensif. Plus d'agriculteurs signifie plus de production locale disponible : on pourrait ainsi viser une **augmentation de 50 % des volumes de fruits et légumes produits en France d'ici 10 ans**, réduisant la dépendance aux importations et aux camions importés.

**5. Investir dans les infrastructures de circuits courts :** créer un **Fonds National Circuits Courts** (FNCC) doté de 500 M€ sur 5 ans, pour cofinancer la construction d'abattoirs de petite taille, d'ateliers de transformation locaux (laiteries artisanales, conserveries coopératives), de marchés couverts, de plateformes logistiques locales. Ce fonds, géré par la Banque des Territoires, pourrait par exemple subventionner 50 % du coût d'un petit abattoir de proximité (sachant que l'absence d'abattoirs locaux est un frein majeur à l'élevage local). Objectif quantifiable : d'ici 2028, **assurer que chaque département dispose au minimum d'un abattoir de proximité multi-espèces**, d'une légumerie/transformation de fruits mutualisée, et d'un marché de producteurs hebdomadaire structuré dans sa préfecture. En termes d'emploi, ce plan viserait la création directe de **10 000 emplois** dans ces infrastructures (techniciens, artisans) et indirectement le maintien/création de 30 000 emplois agricoles liés.

**6. Mener une politique volontariste de foncier et de logement :** intégrer l'alimentation dans les priorités de l'aménagement. Par exemple, sanctuariser du foncier en bordure des villes pour de la **maraîchage urbain/periurbain** (objectif : chaque agglomération >100 000 hab. a au moins une "ceinture verte" dédiée nourricière), créer des *zones franches agricoles* autour des villes où les installations bénéficient d'exonérations de charges 5 ans durant. Dans le logement social, expérimenter l'équipement des cuisines : allouer un budget de **1 000 € par logement HLM** pour améliorer l'équipement (four, congélateur, etc.) lors des rénovations, afin que cuisiner ne soit pas un calvaire logistique. Ce budget pourrait être pris sur les fonds de rénovation thermique (car un équipement efficient réduit aussi la consommation d'énergie). On mesurerait ensuite la satisfaction des locataires et l'évolution de leurs pratiques culinaires.

**7. Créer un Observatoire des inégalités alimentaires** permanent, chargé de suivre annuellement des indicateurs comme la part du budget alimentaire par décile, la consommation de fruits et légumes par catégorie socio-pro, l'accès géographique aux commerces de frais, etc. Cet observatoire public fournirait un bilan annuel et des recommandations. Il pourrait par exemple fixer un objectif de réduction de l'écart de consommation de fruits/légumes entre classes sociales (aujourd'hui les cadres en consomment ~2 fois plus que les ouvriers). L'objectif serait de **réduire de moitié cet écart d'ici 2030**.

**8. Réformer la gouvernance de la chaîne alimentaire** : associer systématiquement les citoyens et producteurs aux décisions. Par exemple, instituer des *conseils citoyens de l'alimentation* dans chaque région, qui participeraient à l'élaboration des politiques agricoles locales et aux négociations commerciales. De plus, on pourrait obliger la grande distribution à plus de transparence : publication annuelle de leurs marges par rayon, pour mettre en lumière les abus éventuels (suite à la lettre ouverte d'UFC Que Choisir et autres). Cette transparence, combinée à l'action de l'Autorité de la concurrence, devrait permettre de **limiter les marges abusives** et de s'assurer que les baisses de coûts se répercutent bien sur les prix (éviter les phénomènes de *shrinkflation* ou de marge opportuniste).

Ces recommandations, pour être effectives, doivent s'inscrire dans une **stratégie cohérente et durable**. Elles nécessitent des financements, mais il s'agit d'un investissement dans l'avenir : la prévention en matière de santé (via une meilleure alimentation) et la revitalisation économique locale généreront des retours sur investissement importants (économies de soins, baisse du chômage, attractivité des territoires ruraux, etc.). Le coût global des mesures proposées (quelques milliards d'euros par an) est à comparer aux **20 milliards d'euros annuels de coûts de santé liés à la mauvaise alimentation** et aux dizaines de milliards dépensés en subventions agricoles pas toujours efficaces. Il s'agit moins de dépenser plus que de dépenser mieux, en réorientant les flux financiers existants (aides PAC, dépenses sociales) vers une alimentation durable.

En conclusion, **transformer profondément notre modèle agroalimentaire est non seulement nécessaire mais possible, si la volonté politique et citoyenne est au rendez-vous**. La grande distribution a régné sans partage durant des décennies, façonnant nos campagnes et nos assiettes à son image. Il est temps de rebattre les cartes : relocaliser, démocratiser l'accès à une bonne alimentation, redonner du pouvoir et du revenu aux producteurs, créer un cercle vertueux entre agriculture, économie locale, santé publique et environnement. Ce manifeste propose une feuille de route articulée autour de constats chiffrés et de solutions concrètes. Il appartient maintenant aux décideurs, mais aussi à chacun de nous, de s'en saisir. Car la transition alimentaire ne se fera pas uniquement "d'en haut" : elle a besoin du soutien et de l'**engagement de tous les citoyens**. Chacun peut contribuer : en changeant un peu ses habitudes de consommation, en soutenant les producteurs locaux, en participant aux débats publics sur l'alimentation. Ensemble, nous pouvons bâtir un système agroalimentaire plus juste, plus sain et plus soutenable – un système dont nous pourrions être fiers et qui résistera aux crises du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est un défi ambitieux, mais vital : il en va de notre santé, de notre souveraineté et du **bien-vivre de nos territoires**. Prenons ce virage dès maintenant, collectivement, pour que manger redevienne un plaisir partagé et un acte citoyen en accord avec nos valeurs.

## Sources :

- Données de concentration et parts de marché de la grande distribution : « *Les chiffres de la grande distribution en France* » (J. Bosse en GD, 2023). <https://www.jebosseengrandedistribution.fr/2020/05/21/chiffres-grande-distribution-france/>
- Répartition de la valeur dans la chaîne alimentaire : Observatoire des prix et marges (Rapport 2024). [https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/04\\_2024\\_chapitre\\_2\\_synthese\\_v12ok.docx .pdf](https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/04_2024_chapitre_2_synthese_v12ok.docx.pdf)
- Inflation et marges dans l'alimentaire (2022-2023) : Familles Rurales, *Observatoire des prix* 2023 [https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/04\\_2024\\_chapitre\\_2\\_synthese\\_v12ok.docx .pdf](https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/sites/default/files/pictures/04_2024_chapitre_2_synthese_v12ok.docx.pdf) ; Interview UFC Que Choisir (Le Point, nov. 2023). [https://www.lepoint.fr/economie/alimentation-il-faut-faire-la-lumiere-sur-les-niveaux-de-marges-30-11-2023-2545212\\_28.php](https://www.lepoint.fr/economie/alimentation-il-faut-faire-la-lumiere-sur-les-niveaux-de-marges-30-11-2023-2545212_28.php)
- Revenus agricoles et précarité : Communiqué Oxfam France (janv. 2024). [https://www.lepoint.fr/economie/alimentation-il-faut-faire-la-lumiere-sur-les-niveaux-de-marges-30-11-2023-2545212\\_28.php](https://www.lepoint.fr/economie/alimentation-il-faut-faire-la-lumiere-sur-les-niveaux-de-marges-30-11-2023-2545212_28.php)
- Consommation d'ultra-transformés : Étude Futura-Sciences (cohorte INCA 3). <https://www.futura-sciences.com/sante/actualites/nutrition-aliments-ultra-transformes-ils-composent-31-assiette-francais-87388/>
- Budget alimentaire des ménages : Insee Focus n°203 (dépenses 2017). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764315>
- Sauter des repas faute d'argent : Lettre ouverte UFC/Foodwatch (2023) citée par Le Point. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4764315>
- Coûts des paniers alimentaires : Familles Rurales, Observatoire 2023 <https://www.famillesrurales.org/observatoire-prix-grande-consommation-2023> ; Rapport *Canada's Food Price 2025* (Journal de Montréal). <https://www.journaldemontreal.com/2024/12/05/prix-des-aliments-jusqua-800-de-plus-pour-lepicerie-en-2025>
- Évolution circuits courts et emplois : Civam Bretagne (étude SALT) via Reporterre <https://www.journaldemontreal.com/2024/12/05/prix-des-aliments-jusqua-800-de-plus-pour-lepicerie-en-2025> ; Agence Bio (données 2022). <https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2024/01/Pre%CC%81sentation-VD-15nov2023-Agence-BIO.pdf>
- Mesures fiscales proposées : Proposition de loi taxation sucres (Assemblée Nationale) <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/old/17/propositions/pion0452.asp> ; Novethic (2023); Proposition TVA 0% circuits courts (Assemblée Nationale. 2020). <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/old/17/propositions/pion0452.asp>
- Paiements pour services environnementaux : Programme Eau de Paris (2022). <https://www.eaudeparis.fr/dossiers-th%C3%A9matiques/protger-leau-en-amont-que-des-benefices>
- Note du Sénat : L'alimentation ultra transformée <https://www.senat.fr/rap/r22-290/r22-2901.pdf>

- Le Plongeur : Circuits courts, joker de l'agriculture ? <https://leplongeur.substack.com/p/circuits-courts-joker-de-lagriculture>
- AGRESTE : Statistiques agricoles <https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>
- Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique : 50 ans de consommation <https://www.economie.gouv.fr/facileco/50-ans-consommation>
- Que choisir : Grande distribution, Faux concurrents ou vrais alliés ? <https://www.quechoisir.org/actualite-grande-distribution-faux-concurrents-ou-vrais-allies-n85367/>